

FIDUCIAIRE|SUISSE, case postale 8520, 3001 Berne
Eidgenössisches Finanzdepartement
Bundesgasse 3
3003 Bern

Secrétariat central
Monbijoustrasse 20
Case postale 8520
CH-3001 Berne
T +41 31 380 64 30
F +41 31 380 64 31

Berne, 05.09.2014

Réponse à la procédure de consultation concernant la Révision partielle de la Loi sur la TVA

Mesdames, Messieurs,

La procédure de consultation concernant la révision partielle de la Loi sur la TVA a été ouverte et vous avez invité notre Association à y prendre part. Nous prenons position comme suit :

Position générale de FIDUCIAIRE|SUISSE

Notre Association salue toutes les démarches qui peuvent rendre plus simple et plus aisée l'application de la TVA. Vous n'êtes pas sans ignorer que la TVA représente, même 20 ans après sa mise en œuvre, une réelle difficulté pour les entreprises et leurs conseillers. Cette difficulté est encore renforcée par les fréquents changements et précisions de la pratique de l'Administration fédérale des contributions (une dizaine avec les projets en cours depuis 2010).

Dans ce contexte, nous militons avec force pour une approche pragmatique des situations rencontrées. Les modifications que vous souhaitez apporter doivent aboutir à une amélioration des dispositions actuelles.

Nos 2000 membres, qui accompagnent et conseillent plus de 350'000 PME, attachent aussi une grande importance à la publication de vos Infos TVA. Contrairement aux longs délais observés pour les publications émises suite à l'introduction de la nouvelle Loi sur la TVA au 1^{er} janvier 2010, parfois plus de 2 ans, les nouvelles publications devraient être disponibles en même temps que l'entrée en vigueur de la LTVA révisée.

Notre Institut pour la fiscalité a examiné en détail le projet remis.

TREUHAND|SUISSE, die Nummer 1 der Schweizer Treuhandbranche, vertritt 2'000 Unternehmen in der Schweiz. Die im Verband organisierten Unternehmen beschäftigen über 10'000 Mitarbeitende. TREUHAND|SUISSE bildet jährlich mehr als 2'300 Personen aus. Im Interesse seiner Unternehmen versteht sich TREUHAND|SUISSE als staatstragende Kraft und als Vertreter der freien Berufe. Der Verband setzt sich für optimale wirtschaftliche und politische Rahmenbedingungen sowie für ein unternehmensfreundliches Umfeld ein. Die Mitglieder von TREUHAND|SUISSE betreuen über 350'000 KMU und Klienten.

Pour chaque modification et complément proposés, un commentaire a été formulé. Vous trouverez, l'ensemble de nos remarques sur le document annexé.

De plus, nous formulons les cinq remarques fondamentales suivantes :

Remarques fondamentales de FIDUCIAIRE|SUISSE

Art. 7, al. 3, let. b. et art. 10, al. 2, let. a. LTVA

Nous soutenons les propositions visant à mettre sur pied d'égalité, au niveau fiscal TVA, les entreprises étrangères et les entreprises suisses. La situation actuelle n'assure pas l'équité de traitement et présente une grave distorsion de concurrence.

Dans ce sens la limite de CHF 100'000 prévue aux articles en question est la bienvenue.

Art. 12, al. 3

Nous saluons cette proposition simplificatrice.

La règle actuelle était particulièrement pénalisante lors d'un dépassement unique de la limite de CHF 25'000 de prestations fournies à des tiers autre que des collectivités publiques.

a) Art. 21, al. 2, ch. 21, let. c. LTVA

Nous nous opposons à la suppression de l'exclusion d'imposition des places de parc situées sur le domaine public.

Les collectivités publiques bénéficient de cette situation depuis l'entrée en vigueur de la TVA et il n'y a pas de raison objective de la supprimer.

Le transfert de la TVA aux utilisateurs n'est pas aussi aisé qu'indiqué dans vos commentaires compte tenu des tarifs en vigueur, par exemple 1 franc ou 2 francs par tranche horaire. Sans la possibilité de transférer cette augmentation aux utilisateurs, la charge fiscale TVA serait supportée par les collectivités publiques.

Art. 21, al. 2, ch. 27 LTVA

Nous devons nous opposer à la suppression de l'exclusion d'imposition pour les prestations de promotion de l'image fournie par ou à l'intention d'organisations d'utilité publique.

La qualification de don, évoquée pour cette suppression, est beaucoup plus restrictive que la formulation actuelle de cet article voulue par le Parlement lors de la mise en œuvre de la Loi actuelle.

Art. 42, al. 6 LTVA et art. 70, al. 2

Tout comme l'Organe consultatif, nous sommes d'avis que le droit de taxation doit continuer à être prescrit dans un délai de 10 ans.

Le prolonger à 15 ans, c'est augmenter la période d'insécurité pour les contribuables en attente d'une décision définitive. Ce n'est pas aux contribuables de supporter les contraintes liées aux très longs délais apportés aux décisions des instances supérieures dans le cadre d'une procédure. Les contribuables n'ont toujours que 30 jours pour prendre position !

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre prise de position et nous restons à votre disposition pour toutes questions complémentaires.

Nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

FIDUCIAIRE|SUISSE Union Suisse des Fiduciaires



Daniela Schneeberger
Présidente centrale



Branko Balaban
Directeur Institut fiscalité

Annexe

TREUHAND|SUISSE, die Nummer 1 der Schweizer Treuhandbranche, vertritt 2'000 Unternehmen in der Schweiz. Die im Verband organisierten Unternehmen beschäftigen über 10'000 Mitarbeitende. TREUHAND|SUISSE bildet jährlich mehr als 2'300 Personen aus. Im Interesse seiner Unternehmen versteht sich TREUHAND|SUISSE als staatstragende Kraft und als Vertreter der freien Berufe. Der Verband setzt sich für optimale wirtschaftliche und politische Rahmenbedingungen sowie für ein unternehmensfreundliches Umfeld ein. Die Mitglieder von TREUHAND|SUISSE betreuen über 350'000 KMU und Klienten.